

Université libre de Bruxelles
Séance solennelle de rentrée académique 2012-13

« Citoyennetés » — Didier VIVIERS

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à l'Université libre de Bruxelles en cette séance officielle de rentrée académique 2012-2013. C'est avec plaisir que vous accueille et mes remerciements s'adressent évidemment en premier lieu à notre Premier Ministre qui rehausse cette rentrée académique de sa présence en acceptant de nous donner sa conception de l'Europe et de la crise européenne dans quelques instants. Je veux tenir votre présence, Monsieur le Premier Ministre, comme un signe de soutien au développement de l'enseignement supérieur de la part du monde politique, au sens large, mais aussi au sens fédéral.

Wij hopen namelijk onze banden met de Vlaamse Universiteit van Brussel (VUB) te versterken en onze veelvuldige wetenschappelijke samenwerking met Vlaanderen voort te zetten, onder andere in het kader van de IAP (Interuniversitaire Attractiepolen).

Het lot dat de Universitaire Ontwikkelingssamenwerking (UOS-CUD) te wachten staat, laat jammer genoeg niet veel goeds voorspellen. Maar wij willen hopen.

Permettez-moi aussi, une fois n'est pas coutume, d'évoquer discrètement à l'entame de ce discours de rentrée deux collègues qui nous ont quittés récemment. Deux collègues très différents certes, mais juristes tous deux : Guy Spitaels qui s'est éteint à la veille de son 81^e anniversaire et Régine Beauthier qui n'eut pas l'occasion de fêter ses 47 ans. Ils ont tous deux occupé une place importante au sein de l'Université libre de Bruxelles. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu les compter comme collègues et amis. Nous sommes profondément tristes de leur absence. Mais l'un et l'autre, chacun à sa manière, étaient sensibles à la qualité de l'enseignement universitaire, à son rôle émancipateur et à sa place au sein d'une société solidaire qui construit sa citoyenneté sur le droit et son droit sur l'égalité de toutes et de tous. À tous deux, merci.

Et j'en viens à mon propos, au gré d'un petit détour.

1984. Voilà bien une date qui, d'un point de vue littéraire, résonne comme la promesse d'un futur terrifiant, hyper-contrôlé, inhumain. En revanche, au plan de la recherche scientifique, 1984, c'est aussi la date du Prix Nobel de Physique que reçoivent à Stockholm Carlo Rubbia et Simon van der Meer pour (je cite) « leur contribution décisive au grand projet qui a conduit à la découverte des particules de champ W et Z, portant l'interaction faible ». Avec ce Prix Nobel, le CERN, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, fondée 30 ans plus

tôt, réalisait le rêve de ses fondateurs : redonner à l'Europe sa place dans la science. Ces particules, contrairement aux photons, ont une masse. Encore fallait-il expliquer cette masse et, au-delà, celle d'une série de particules élémentaires. Et voici que, près de 30 ans après ce premier apport du CERN à la physique des particules, le 4 juillet dernier, une annonce officielle révélait la mise en évidence, de manière expérimentale (grâce à ce gigantesque collisionneur de hadrons), d'une nouvelle particule, qui expliquerait la masse des autres particules et, in fine, la genèse de notre Univers. La théorie, vous le savez, en avait été émise 20 ans avant le Prix Nobel de Rubbia et van der Meer, notamment par deux physiciens de notre Université : Robert Brout et François Englert.

Le CERN renforce ainsi la notoriété scientifique internationale, déjà grande, du département de physique de notre Université. Mais il nous rappelle aussi que le processus de la recherche est un processus lent, patient, qui implique de longs efforts (notamment financiers) pour parvenir à des découvertes qui ne se concrétiseront peut-être pas immédiatement dans notre vie quotidienne, même si c'est aussi au CERN que le World Wide Web fut inventé.

Le CERN, c'est aussi une illustration de la dimension européenne qui s'impose à la recherche, tout comme d'ailleurs à l'enseignement supérieur. Cette vision n'a rien de bien neuf. C'est une vieille tradition académique que d'envisager les échanges intellectuels bien au-delà des frontières de nos États, parfois fort petits. Il y a pourtant aujourd'hui quelque chose de supplémentaire derrière cette dimension européenne de la recherche et de l'enseignement supérieur. En effet, dans ce processus d'union, qui, on le regrette, connaît de nos jours quelques ratés, l'Université, lieu d'association étroite entre recherche et enseignement, doit jouer un rôle majeur et plus fondamental encore que par le passé. Bien sûr l'Université veille à la formation des générations futures et les programmes de mobilité européenne des étudiants sont un grand succès. Bien sûr, l'Université permet le développement d'une recherche de pointe et la constitution d'un European Research Council est un instrument extraordinaire pour réaliser une intégration par la recherche. Les Universités relèvent, chacune à sa manière et selon ses moyens, le défi de l'internationalisation.

Mais si l'Université veut être un outil efficace du développement de nos sociétés et, notamment, de l'Europe, elle doit aussi pouvoir rencontrer les grands défis sociétaux. Parmi eux, j'ai choisi d'insister plus particulièrement aujourd'hui sur l'une des difficultés actuelles de l'Europe, qui s'inscrit en réalité à l'agenda de toutes nos démocraties : l'articulation des citoyennetés.

*

* *

Parler de citoyenneté a parfois été considéré comme une « mode ». Philippe Muray, le romancier et essayiste français, s'amusait, il n'y a guère, du « tout-puissant citoyennisme ». Selon lui, le « citoyennisme » est une manière de faire intervenir la citoyenneté à tout bout de champ, alors que le concept serait sans histoire, sans obstacle, « non marqué », comme il dit. Il cite ainsi le Grand

Larousse encyclopédique du XX^e siècle qui, il est vrai, affirmait, dans les années soixante : « Le mot (citoyen) a perdu son caractère agressif, et prend parfois même un aspect désuet lorsqu'on prétend le lui rendre : c'est le signe d'une civilisation qui ne conteste plus guère à quiconque la qualité de citoyen ».

Or, si ce fut jamais le cas, il n'est pas sûr qu'il en aille encore de la sorte aujourd'hui et que la (ou plutôt les) citoyennetés ne soient pas, en fait, le nœud de plusieurs vrais problèmes que rencontrent nos sociétés contemporaines, et l'Europe en particulier.

Pour évoquer tout d'abord l'Europe, on pourra considérer la crise économique comme un facteur de régression important de l'approfondissement de l'union, voire une menace de désintégration. Mais ce que la crise économique révèle de tout aussi profond, c'est que l'on a trop longtemps voulu croire en une définition unique et partagée de la citoyenneté, comme le suggérait Muray. Tous les Européens partageraient une même vision de la citoyenneté et donc de l'État. Pourtant, qui pourrait encore lucidement croire que la citoyenneté allemande s'entend de la même manière que la citoyenneté grecque ? Qui peut prétendre que les droits et les devoirs qu'implique cette citoyenneté soient perçus à travers les mêmes valeurs, que l'on se situe ici ou là dans l'Union européenne ? Au contraire, même si les causes de la crise européenne sont multiples et variées, il faut probablement voir dans cette forte diversité des conceptions, des apprentissages et des mises en œuvre —individuelles et collectives— de la citoyenneté, l'une des faiblesses ou, à tout le moins, des difficultés de l'Union.

Et il n'y a là rien d'étonnant. Car, jamais la notion de citoyenneté n'a été univoque. Dès l'Antiquité, soit au moment où l'on forge le concept lui-même, deux grandes approches se dégagent, à peu près en même temps. L'approche, que l'on qualifiera de « grecque », et qui pose à l'origine la cohérence et l'unicité du groupe (la *polis*, la cité) pour en déduire la nature et les critères de la citoyenneté (la langue dérive alors tout naturellement le mot citoyen du mot cité, le nom grec *politès* de la *polis*). Le citoyen grec est d'abord et avant le membre d'une communauté, d'un groupe auquel sa citoyenneté le renvoie par essence. À ce schéma s'oppose en quelque sorte l'approche que l'on qualifiera de « romaine ». C'est ici le citoyen (le *civis*) —et il conviendrait davantage de traduire par « concitoyen »— qui dicte la citoyenneté. La langue latine, à l'inverse de la langue grecque, dérive alors la cité du citoyen (la *civitas* du *civis*). Le citoyen romain est celui qui noue avec son voisin des relations régulières, définies, balisées, et forme sur la base de ce contrat interpersonnel et par la somme des parties, la communauté des citoyens, à savoir l'État.

On ne s'étonnera donc pas de voir, dans la littérature actuelle, un accent de plus en plus fort posé sur la diversité des conceptions de la citoyenneté et, partant, de l'État. Tout le monde s'accorde en effet pour associer État et citoyenneté et pour voir dans l'État national, tel que nous le connaissons aujourd'hui encore, le produit d'une histoire intimement liée à la modernité. Pour aller vite, on distingue au moins deux modèles politiques à sa source. Celui de la cité-Etat renaissante, où l'espace public se construit progressivement en

opposition à l'espace privé. Le « bourgeois » est celui qui appartient au « bourg », défini en partie par la taxation et les conditions de sécurité. C'est, y compris dans la dérivation linguistique, un schéma comparable au « modèle grec » évoqué tout à l'heure. Parallèlement, notre État moderne procède de la monarchie constitutionnelle, avec sa longue histoire de Déclarations de Droits ou de Chartes qui peuvent apparaître comme les textes fondateurs d'une citoyenneté qui se construit dans une relation pratiquement contractuelle. Nous sommes là dans un processus similaire au modèle « romain ».

L'élaboration de notre citoyenneté moderne et traditionnelle s'est ainsi opérée dans le cadre de l'État-Nation. L'Europe, à son tour, en procède et il n'est pas étonnant que les conceptions de l'État s'y affrontent. On oppose ainsi parfois une « nation civique », prioritairement constituée de citoyens égaux en droits et devoirs, à une nation que l'on qualifierait d'ethnique et composée d'individus censés posséder des caractéristiques propres à la communauté dont ils se réclament. La France d'un côté, l'Allemagne de l'autre, entend-on parfois, même s'il faut éviter de trop opposer des modèles et plutôt constater que les types de citoyennetés se mélangent dans la plupart des cas. Notre laïcité, en quelque sorte, est l'un des instruments de ces mélanges dans la mesure où même la nation civique a dû recourir à une culture homogène qu'elle a dès lors essentiellement confinée à la sphère publique, laissant à l'espace privé une autonomie plus grande. Ces modèles induisent également des comportements parfois très différents par rapport à l'intégration des immigrés, selon que prime le lien civique ou la cohésion du groupe.

Si l'on nie ces différences historiques dans la constitution progressive des citoyennetés européennes, on ne parviendra jamais à réaliser une union efficace, ni d'ailleurs à comprendre les fondements de certaines conceptions de l'Europe elle-même, comme l'euro-patriotisme constitutionnel, tel que formulé par Habermas par exemple. C'est un défi important et l'actualité, au-delà des crises économiques, traduit la difficulté à réduire ces écarts de perception de ce qu'est une citoyenneté. Mais, plus encore, ces crises, qui remontent aux années 70, tendent à montrer que l'État, jusqu'ici principal garant de la citoyenneté, n'est plus, lui-même, en mesure de garantir seul la sécurité et la protection des citoyens. La globalisation vient ici s'ajouter aux structures supraétatiques, comme l'Union européenne, pour saper la maîtrise qu'un État peut avoir de son avenir. Et c'est de ce fait le lien conceptuel entre citoyenneté et État-Nation qui se voit sujet à une réévaluation en profondeur.

Et cela d'autant plus que, dans le même temps et au bas de l'échelle, pourrait-on dire, les minorités ethniques, religieuses, culturelles au sens large, qui, reléguées dans la sphère privée et écartées d'une citoyenneté pleine, —en ce sens qu'elle était solidaire de l'idéologie de l'État-Nation—, se font de plus en plus entendre et critiquent de plus en plus ouvertement le « modèle national » de la citoyenneté. C'est un peu comme si la citoyenneté se faisait ainsi grignoter à la fois par le haut (la globalisation et les structures supraétatiques) et par le bas (les minorités communautaires revendicatrices). À la citoyenneté moderne des frontières, celle qui se traduit dans un passeport, Jane Jenson (Professeure à l'Université de Montréal) opposait ainsi une citoyenneté des lisières. Cette

dernière dénonce la citoyenneté nationale comme l'expression du groupe ethnico-religieux majoritaire et prétend faire valoir ses différences, ses particularités. Ses expressions sont multiples et diverses. Il en est ainsi des nationalismes régionaux, qui visent en fait un repli sur des structures « nationales » plus petites, censées apporter plus de solidarité. Nous connaissons bien ce phénomène en Belgique. Mais il en va aussi de courants qui, au nom même de l'égalité entre citoyens dont ils constatent les manquements, revendiquent une spécificité civique, des droits propres, comme sanctuarisés, avec des représentations régulées, des quotas, etc. C'est le cas de mouvements féministes, homosexuels, ethniques, prenant parfois la place, d'une certaine manière, des mouvements sociaux qui avaient aussi combattu en faveur d'un accès plus large à la « pleine citoyenneté ».

En soi ces citoyennetés de lisières ne posent pas nécessairement problème, pour autant que l'objectif visé soit bel et bien une forme d'intégration plus grande à la citoyenneté commune. Pas plus que les citoyennetés nationales diverses ne posent nécessairement problème à l'Europe, pour autant que l'on ne prétende pas homogénéiser l'ensemble ou créer une « nouvelle nation européenne » qui fonde l'ensemble. Entendons-nous bien, ce n'est donc pas le constat de diversité qui pose question, c'est bien la manière dont on articule ces appartenances multiples, la manière dont on voudrait rendre compatibles toutes ces citoyennetés et, notamment, la citoyenneté commune et la citoyenneté culturelle.

Le débat théorique sur la citoyenneté multiculturelle est d'ailleurs vaste et nourri. Qu'il me suffise ici de renvoyer à la récente 2^e édition d'un petit ouvrage très stimulant que l'on doit à un chercheur belge de l'Université de Liège, Marco Martiniello. Ces nouvelles émergences d'une citoyenneté très disparate, parce que fondée sur des solidarités « décalées » par rapport aux États-Nations, sont de surcroît très vives dans les grandes villes où le « multiculturalisme » va croissant. Il faut à cet égard rappeler que la politique d'intégration, questionnée par l'accroissement du multiculturalisme, était auparavant du ressort de la souveraineté des États qui décidaient, par cette voie, de qui pouvait devenir citoyen. Or, dans la mesure où le Traité de Rome de 1957 reposait sur les 4 libertés de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, la politique migratoire ne pouvait que constituer tôt ou tard une matière européenne. C'est dire aussi combien, tout autant que la citoyenneté des frontières, la citoyenneté des lisières ne peut que s'inviter à l'agenda européen, si l'on veut éviter la constitution de citoyennetés de seconde zone et la rupture de la cohésion sociale et politique, chère à la tradition occidentale moderne.

Elle s'invite aussi à l'agenda de la laïcité dans la mesure où le multiculturalisme est parfois perçu comme une force centrifuge néfaste, en opposition avec la nation civique à laquelle, je le rappelais il y a un instant, la laïcité est particulièrement attachée. La laïcité est alors parfois convoquée à la rescousse de l'idéologie nationale et posée comme défense contre les identités culturelles éparses, au risque de devenir une sorte de symbole du refus du multiculturalisme (voire du cosmopolitisme). C'est la tentation d'une « laïcité falsifiée » que dénonçait avec subtilité Jean Baubérot dans un ouvrage récent qui mérite toute notre attention. La question qui s'en dégage est au fait la manière

dont la laïcité, étroitement associée à l'État moderne et à une citoyenneté nationale dominante, peut affronter l'émergence d'une citoyenneté multiculturelle.

*

* *

Le concept de citoyenneté est donc multiforme et l'articulation de ces différents niveaux de citoyenneté est probablement l'un des défis majeurs que rencontrent à la fois l'Europe, mais aussi chacun des États modernes et, finalement, chaque organisation plus ou moins vaste.

Que peut apporter l'Université à ce débat qui s'introduit parfois en son sein sous des formes diverses et selon des méthodes critiquables, comme ce fut le cas à l'ULB le 7 février 2012, lorsqu'un groupuscule d'individus confisqua la parole d'une journaliste qu'ils accusaient de défendre une conception de la citoyenneté trop peu sensible aux identités culturelles ?

Le rôle de l'Université face à ce défi m'apparaît essentiel.

Tout d'abord, l'Université produit un discours scientifique qui éclaire ce phénomène. Pour accroître l'efficacité de l'analyse, il faut renforcer l'approche interdisciplinaire. Psychologues, sociologues, historiens, politologues, philosophes, juristes et bien d'autres spécialistes doivent croiser leurs approches. C'est la raison pour laquelle l'ULB apporte une attention toute particulière aux études interdisciplinaires et renforcera cette année encore les structures qui favorisent la rencontre des disciplines. Mais il faut aussi renforcer le contact avec les décideurs quelle que soit leur sphère d'activités, publique ou privée. Au cœur de l'Europe, ce pourrait être l'enjeu d'un « Institut d'études avancées » qui, selon le modèle européen bien connu, financerait des séjours de chercheurs étrangers, qui viendraient, au-delà de l'interdisciplinarité, par des approches scientifiques variées, renforcer l'efficacité du traitement scientifique de certains grands thèmes liés aux sciences sociales et humaines, au rang desquels celui des citoyennetés.

Ensuite, l'Université, par son enseignement, offre aussi des outils efficaces à une communication plus aisée entre les individus, consciente des enjeux d'une citoyenneté multiculturelle. Dans ce contexte, j'en ai appelé depuis deux ans maintenant à la constitution d'un pôle d'enseignement des langues à Bruxelles, ouvert sur l'Europe. Nous avons, depuis deux ans, travaillé à une collaboration renforcée avec les acteurs de terrain, les Facultés universitaires Saint-Louis mais aussi la VUB. L'UCL, si j'ai bien lu la presse récente et le discours de rentrée académique de mon collègue Bruno Delvaux, souhaiterait s'inviter à la table bruxelloise. Que l'UCL soit assurée de notre volonté de collaboration. Mais la principale qualité des bons amis, c'est la franchise. Or, je dois bien reconnaître que quelques désaccords subsistent. Des désaccords sur le fond des problèmes. Il semble falloir rappeler que si le « L » de l'ULB recouvre une longue histoire d'engagement en faveur de la liberté d'expression et de la laïcisation de notre

société, le « **B** » est à la fois tout aussi important à nos yeux et historiquement lié à nos principes. Par fidélité à ces principes, je ne me prononcerai pas sur le débat qui touche aujourd’hui la chute retardée de la lettre « **C** » de l’UCL. Mais, sous couvert d’une « liberté d’association », qui en aucun cas ne pourrait venir affronter l’intérêt commun (j’y insiste), il y a bien —je le regrette— un peu de l’universalisme conquérant historiquement associé à l’histoire « catholique » dans certaines positions que j’ai pu lire ou entendre. Il faut changer de paradigme, si l’on veut une vraie collaboration. Il faut quitter la logique du réseau tentaculaire, où « tous les chemins mènent à Louvain », pour construire une rationalité du paysage qui tient compte des ressources existantes à un endroit donné. Il faut être clair : l’ULB vit comme une véritable agression, contraire à l’esprit de collaboration qu’il faut mettre en place au sein du paysage universitaire, toute **nouvelle** demande d’habilitation (ou co-diplômation) d’une université non bruxelloise sur le territoire *naturel* (ou historique, si vous préférez) de l’ULB.

J’entends parler d’enrichissement positif de l’offre d’enseignement. Bien sûr, mais concrètement, dans les faits, puis-je rappeler quelques évidences. Si la collaboration en matière de recherche doit se nouer entre toutes les institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme avec un maximum de partenaires internationaux (parce que c’est l’horizon naturel du paysage de la recherche), il faut au contraire limiter la concurrence au sein d’un territoire restreint en matière d’enseignement. Aujourd’hui, au sein d’un périmètre réduit à quelques communes bruxelloises, on trouve 3 Hautes Ecoles et 2 universités (pour s’en tenir au paysage francophone) qui enseignent les langues, en cycle long et en vue de finalités différentes. Et l’on voudrait y ajouter une 3^e université qui viendrait ainsi « enrichir » l’offre dans l’intérêt des étudiants. Mais qui peut prétendre que l’offre d’une université complète comme l’ULB à Bruxelles nécessite un complément de formation ! Que l’on me montre les lacunes. S’agirait-il des études européennes ? Alors que nous fêtons cette année le 50^e anniversaire d’un Institut d’études européennes dont la réputation n’est plus à faire ? S’agirait-il de l’information et de la communication ? Alors que notre département est l’un des plus dynamiques et vient encore de renforcer et rajeunir son corps académique de manière conséquente ? S’agirait-il de langues rares, alors que nous enseignons plus de langues différentes qu’aucune autre université en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Alors, cessons de construire des mythes. L’irruption à Bruxelles d’une université qui jusqu’ici n’y développe *aucun* cursus de langue, alors que l’offre universitaire y est déjà amplement couverte, ne peut être considérée que comme une stratégie de concurrence ouverte. Et ce principe vaut pour toute discipline et toute autre région de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mais revenons au rôle majeur de l’Université dans l’articulation entre les citoyennetés. Pour mettre l’accent sur la spécificité des universités situées au cœur des grandes agglomérations urbaines, justifiant ainsi qu’on respecte leur identité et la particularité du lien qu’elles tissent avec leur milieu. En effet, dans ce difficile débat sur le mode d’articulation des citoyennetés, nationale et

multiculturelle, l'Université doit prendre une place spécifique. L'enseignement (la III^e République française l'avait fort bien compris) joue un rôle considérable dans les mécanismes de gestion de la diversité. L'enseignement supérieur ne doit pas être en reste. En mêlant des communautés identitaires locales dans un milieu cosmopolite, l'Université peut faire évoluer les mentalités. À travers une citoyenneté du savoir ou « par le savoir », l'Université doit veiller à former des élites dont la diversité d'origine est la garantie d'une affectio societatis largement partagée, condition indispensable à une vie sociale pacifiée.

L'ULB, de par sa position au cœur de la multiculturalité urbaine, au cœur de l'Europe et par conséquent, au sein d'un cosmopolitisme de plus en plus marqué, se doit d'assumer un rôle de pilote. Nous en connaissons bien sûr, au premier chef, les expériences difficiles, comme celle que je rappelais il y a un instant. Mais forts de ces expériences, notre Université souhaite poursuivre le dialogue dans le cadre d'un débat respectueux. L'ULB est un laboratoire particulièrement dynamique de ces défis d'avenir ; ce n'est pas toujours facile à assumer. Mais, plutôt que de se complaire dans la nostalgie et les regrets, plutôt que d'asséner des critiques incessantes, entamons une vaste réflexion sur notre rôle, en tant qu'Université, dans la réconciliation des citoyennetés, réduisons la fracture entre une élite citoyenne et des citoyennetés de seconde zone. Je plaide ici pour une citoyenneté de la connaissance, pour une citoyenneté fondée sur la maîtrise des règles de l'argumentation, pour une citoyenneté scientifique, au sens où elle procéderait d'une adhésion à une méthode partagée, cette méthode que l'on appelle aussi le libre examen. Non pas que l'Université doive réussir le pari impossible de former *tous* les citoyens. Bien évidemment. Mais assurément qu'elle puisse voir sortir de nos cycles de formation une population d'étudiants dont la diversité (sociale, culturelle, économique) est aussi riche que celle qui nous entoure désormais. Oui, le « **B** » de l'ULB est porteur d'un sens qui ne se réduit pas à un régionalisme frileux ou un localisme déplacé. Ce sens procède de la conviction d'une nécessaire inscription de l'Université dans son milieu. Pour l'ULB, Bruxelles n'est pas un simple « bassin de recrutement ». C'est une manière d'aborder notre mission. Et en ce sens, elle est commune à l'ULB, à la VUB et aux FUSL. Vous comprendrez peut-être que, sous cet angle, une approche purement stratégique des implantations locales puisse parfois nous déranger.

Pour réussir à relever ce défi, de taille —si nous désirons éviter de reproduire simplement une élite citoyenne en décalage avec la majorité des populations locales—, il faut redire qu'un refinancement de l'enseignement universitaire est, désormais, une urgence sans appel.

Dois-je encore souligner qu'en 20 ans l'allocation de la Communauté française (désormais Fédération Wallonie-Bruxelles) a cru de 21% tandis que le nombre d'étudiants croissait, dans le même temps, de 34% (et le PIB de 42%). L'érosion de l'allocation par étudiant peut ainsi s'estimer à 10% depuis 20 ans. Mais si l'on prend pour référence l'instauration du mécanisme de l'enveloppe fermée, en 1999, c'est alors une réduction de plus de 13% que l'on enregistre, chutant d'un peu plus de 6000€ à environ 5200€. Et cela sans tenir compte de l'évolution du coût de la vie. Nous savons tous que cette chute de l'allocation par

étudiant dans l'enseignement supérieur n'est pas observée dans les autres niveaux et surtout nous savons, qu'en Flandre, l'allocation est restée pratiquement stable depuis 20 ans! Et je n'évoquerai pas l'érosion de l'attractivité de nos carrières académiques qui sont pourtant des garantes de la qualité de nos formations. La récente réforme des pensions fut à ce titre une régression majeure. Le régime antérieur n'était pas un régime de privilégiés! C'était un élément essentiel de l'attractivité des carrières académiques qui risquent désormais de se voir délaissées, nous faisant courir un risque majeur. C'était aussi une manière de répondre à une situation particulière qui voit souvent une longue période d'instabilité post-doctorale avant l'obtention d'un poste à titre définitif.

Il est certain que notre niveau d'éducation en Belgique n'est pas mauvais. Nous sommes dans le « top dix » international quant à la proportion de notre population des 25-34 ans qui est détentrice d'un diplôme d'enseignement supérieur (plus de 40%). On ajoutera à cela que notre évolution est plutôt satisfaisante puisque c'est en revanche à peine plus de 20% de la population des 55-64 ans qui détient un diplôme du même niveau. Et ceci est d'autant plus important lorsque l'on sait qu'en 2011, seuls 5% des demandeurs d'emplois étaient détenteurs d'un Master universitaire.

Refinancer l'université est devenu une urgence. C'est un cri d'alarme scientifique et social que poussent les recteurs. Car un financement décent de la formation des étudiants est indispensable pour assurer la diversité sociale de nos futures élites. Et, plutôt que d'abolir les examens d'entrée existant (sans pour autant, on le voit clairement en Flandre pour les ingénieurs civils, que cette mesure contribue à former plus d'universitaires), intéressons-nous à d'autres formules d'ouverture, fondées sur le talent et le mérite. Les solutions de « discriminations positives » lorsqu'elles visent à une intégration efficace sont, de l'avis de beaucoup, une voie à ne pas négliger. Rappelez-vous la volonté de Sciences-Po (Paris), il y a quelques années, d'ouvrir son recrutement sans pour autant supprimer le concours d'entrée. Beaucoup d'autres pistes peuvent être étudiées. Mais, de grâce, que le monde politique ne confonde pas la démocratisation avec la massification. Tandis qu'une vraie démocratisation libère l'individu de sa condition sociale de naissance, la massification, bien souvent, ne fait que l'y contraindre davantage.

*

* *

Mesdames et Messieurs,

L'année dernière, notre rentrée académique était placée sous le signe des printemps arabes et Nadhia Nasraoui nous disait ses craintes et son espoir pour le peuple tunisien. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons être vigilants et soutenir nos collègues tunisiens qui luttent pour l'indépendance de leur enseignement supérieur.

Le Conseil d'administration de l'ULB vient, ce lundi, de voter une motion de soutien aux universités tunisiennes qui s'engagent dans ce combat particulièrement difficile. Le doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Tunis – La Manouba est aujourd'hui victime de l'intolérance et de l'obscurantisme des mouvements salafistes. Il risque de connaître la prison, pour s'être trop ouvertement opposé aux projets réactionnaires qui voudraient séparer les hommes et les femmes en deux universités distinctes.

Je voudrais réaffirmer ici, comme j'ai eu l'occasion déjà de le faire à Tunis même, notre soutien au combat de Habib Kazdaghli, au nom de nos valeurs bien sûr, mais aussi au nom de la communauté scientifique qui nous unit.

J'ai entamé ce discours de rentrée par une évocation du CERN. Le CERN place la collaboration au cœur de ses missions et sur son site web, il décrit l'objectif poursuivi en une définition simple, mais ambitieuse: « rassembler les nations au travers de la science ». C'est une devise que nous devrions graver en lettres d'or aux frontons des universités. Vous connaissez mon attachement à ce principe, un attachement qui ne souffre aucune exception. Je vous encourage, chers collègues, chers étudiants, à vous engager (puisque c'est un mot d'ordre aujourd'hui couramment proposé) à défendre et surtout à mettre en œuvre ce principe. Il justifiera la place essentielle de la recherche dans la construction d'un monde solidaire, la place essentielle de l'Université dans le processus de construction européenne aussi. Rassembler les nations au travers de la science : c'est le souhait que je formule, en toutes circonstances et envers toutes les nations, au moment de déclarer ouverte la 179^e année académique de l'Université libre de Bruxelles.